

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« consentement »,

insérer le mot :

« exprès ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et de renforcement du dispositif.